



10057
19323

FOURNIL D'ASSIER
510 ROUTE DE GALIOT DE GENOUILLA
46320 ASSIER

RECAPITULATIF MENSUEL DES FRAIS D'ENCAISSEMENT PAR CARTES

01 décembre 2023 - 31 décembre 2023

C/C Contrat Pro Global n° 00020221003 EUR
TITULAIRE(S) : FOURNIL D ASSIER

Ce relevé est envoyé mensuellement. Si vous le recevez par courrier postal, vous pouvez opter pour un format électronique.
Parlez-en à votre conseiller.

Commissions et frais sur contrats d'acceptation	Encaissements		Commissions (**)	
	En nombre	Euros	Service commerçant Euros (*)	Dont interchange Euros
PAIEMENTS DE PROXIMITE AVEC CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	103	2 949,94	14,82	9,379750
Cartes de débit	77	1 884,23	9,47	3,768460
Cartes de crédit	21	663,35	3,34	1,990050
Cartes commerciales	5	402,36	2,01	3,621240
Visa	4	75,80	0,39	0,151600
Cartes de débit	4	75,80	0,39	0,151600
PAIEMENTS DE PROXIMITE SANS CONTACT				
Contrat n° 7583965				
CB (Cartes Bancaires)	1 466	13 728,11	69,15	32,206390
Cartes de débit	1 197	10 616,90	53,53	21,233800
Cartes de crédit	252	2 838,05	14,25	8,514150
Cartes commerciales	17	273,16	1,37	2,458440
Visa	194	1 839,05	9,27	4,837200
Cartes de débit	133	1 210,35	6,07	2,420700
Cartes de crédit	52	529,30	2,71	1,587900
Cartes commerciales	9	99,40	0,49	0,828600
MasterCard	49	405,45	2,05	0,949590
Cartes de débit	42	363,15	1,83	0,795140
Cartes de crédit	6	39,40	0,21	0,118200
Cartes commerciales	1	2,90	0,01	0,036250
TOTAL	1 816	18 998,35	95,68	47,524530

(*) Prestations bancaires ou financières non soumises à la TVA française

<<Suite au verso>>

Modalités de résiliation des contrats d'acceptation (extrait des conditions générales d'adhésion au système de paiement)

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée, sauf dispositions contraires visées dans les conditions particulières.
L'Accepteur d'une part, l'Acquéreur d'autre part, peuvent, à tout moment, sans justificatif ni préavis (sauf dérogation particulière convenue entre les deux parties), sous réserve du dénouement des opérations en cours, mettre fin au présent contrat, sans qu'il soit nécessaire d'accomplir aucune autre formalité que l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Important : Ce document n'est pas une facture.

Il s'agit d'un récapitulatif des commissions perçues au titre de vos encaissements cartes bancaires.

(**) La commission commerçant, outre l'interchange, inclut également l'ensemble des coûts de traitement.

L'interchange est la commission payée par la banque du commerçant à la banque du porteur de la carte.